

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 8 Mai 2015 N°312-600

L'Etat annonce l'acquisition de titres Air France-KLM

La loi du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle prévoit que sauf décision contraire des assemblées générales, les actionnaires qui conservent leurs titres pendant au moins deux ans sont récompensés par l'octroi de droits de vote doubles.

Ces droits de vote doubles sont d'ores et déjà aujourd'hui une réalité au sein du portefeuille d'entreprises détenues par l'Etat et également dans plus de la moitié des entreprises du CAC 40.

Dans un contexte où une résolution s'opposant à leur introduction sera soumise au vote des actionnaires d'Air France-KLM lors de la prochaine assemblée générale de l'entreprise, prévue le 21 mai, l'Etat, qui détient 15,88% du capital d'Air France-KLM, a souhaité se donner les moyens de soutenir l'adoption des droits de vote doubles par Air France-KLM.

C'est pourquoi Michel SAPIN et Emmanuel MACRON annoncent l'acquisition d'un maximum de 5 100 000 de titres Air France-KLM (représentant 1,7% du capital), pour un prix compris entre 33,15 millions d'euros et 45,9 millions d'euros.

Contacts presse

 Service de presse de Michel SAPIN :
 01 53 18 41 13

 Service de presse d'Emmanuel MACRON :
 01 53 18 45 13

 Service de presse de l'APE :
 01 44 87 70 42





